

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

09/05/2018

Dossier complet le :

16/07/2018

N° d'enregistrement :

2018-3229

1. Intitulé du projet

RD 13/218 - Aménagement de l'accès au lieu-dit "Chattemoue", sur la commune de Javron-les-Chapelles

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil départemental de la Mayenne

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. CABARET Jean-Jacques

RCS / SIRET

2 2 5 | 3 0 0 | 0 1 1 | 0 0 0 1 5

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6) Infrastructures routières	<ul style="list-style-type: none"> - Construction d'une route d'une longueur de 350 m - Élargissement de chaussée de 5.00 m actuellement à 6.00 m projeté

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Déplacement du carrefour entre les RD 13 et 218 et construction d'une route sur 350 m de longueur
- Élargissement de la chaussée de la RD 218, de 5.00 m actuellement à 6.00 m projeté sur 900 m de longueur

4.2 Objectifs du projet

- Améliorer les conditions d'accès au lieu-dit "Chattemoue", site industriel où sont implantés deux entreprises de BTP. La RD 218 étroite est fréquentée par de nombreux poids lourds et les employés des entreprises.
- Le projet consiste à :
 - déplacer de 300 m en direction de Villaines-la-Juhel le carrefour entre les RD 13 et 218. Actuellement, il est situé dans un virage à mi-côte. Il se situera en sommet de côte dans un alignement droit.
 - Élargir la chaussée de la RD 218 de 5.00 m actuellement à 6.00 m projeté et les accotements de 1.00 m actuellement à 1.50 m projeté.

Ce projet est inscrit au plan routier départemental 2016 - 2021

- 3 solutions ont été étudiées :
 - Solution A, aménagement du carrefour en place
 - Solution B, déplacement du carrefour à mi-côte
 - Solution C, déplacement du carrefour en sommet de côte sur le plateau, solution retenue

Ces trois solutions sont décrites dans l'annexe 8.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux comprennent les terrassements, l'assainissement de la chaussée, la réalisation de la couche de forme, la couche de roulement en béton bitumineux.

Le chantier est prévu se dérouler en 2 phases :

- Phase 1 : déplacement du carrefour et construction de la route neuve. Ces travaux s'effectueront hors circulation sans perturbation de l'accès au site de "Chattemoue"
- Phase 2 : élargissement de la RD 218 hors circulation, sous déviation

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les trafics 2017 sont :

- RD 13 : 2 093 véhicules/jour dont 173 poids lourds
- RD 218 : 346 véhicules/jour dont 49 poids lourds

L'entretien courant (fauchage, élagage, curage de fossés, balayage, ...) est assuré par le Conseil départemental. La couche de roulement sera renouvelée périodiquement, tous les 10/15 ans.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau. Un dossier sera déposé aux services compétents.

85 m de haies se situent dans l'espace boisé classé inscrit au POS. Les travaux débiteront après le 1 janvier 2020 suite à la caducité du POS ou la validation du nouveau PLUI.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet (acquisitions foncières) :	22 100 m ²
Longueur de la route neuve :	350 m
Longueur de la route à élargir :	900 m
Largeur de la chaussée :	6.00 m
Surfaces nouvelles revêtues :	
- route neuve :	2 200 m ²
- Élargissement RD 218 :	1 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Javron-les-Chapelles
Lieu-dit : "Chattemoue"

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 ° 24 ' 35 " 1 Lat. 48 ° 24 ' 35 " 8

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° : 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 0 ° 19 ' 34 " 14 Lat. 48 ° 24 ' 27 " 54

Point d'arrivée :

Long. 0 ° 18 ' 36 " 20 Lat. 48 ° 24 ' 18 " 41

Communes traversées :

Javron-les-Chapelles

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[Empty text box for project details]

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En limite du parc Normandie-Maine
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Environ 720 m ² de projet sont inscrits dans une délimitation de la carte des sols des zones humides du département de la Mayenne. Les fonctionnalités écologiques de ces zones humides et l'impact potentiel sur elles sont décrites en annexe : 9-A.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 1km du SIC du "Bocage de la Monnaie à Javron-les-Chapelles" (FR 520 2006).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	la terre végétale sera répandu la section de RD remise en culture. Les matériaux de déblais (7 400 m3) seront réutilisés sur la section remise en culture et les excédents évacués vers la carrière de "Chattemoue".
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La structure de chaussée sera réalisée avec des matériaux granulaires de carrières à proximité.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- 475 mètres de haie sont détruites dont 85 mètres classés "Espace Boisé Classé" au POS de la commune. - Les haies détruites seront replantées en limite de propriété , domaine public/domaine privé (voir plan des contraintes).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 1km du SIC du "Bocage de la Monnaie à Javronles-Chapelles" (FR 520 2006) justifié par l'habitat du pique-prune, du grand capricorne et du lucane cerf-volant. Les haies du secteur concerné par le projet ne semble pas présenter un intérêt écologique important. Elles seront replantées avec les mêmes espèces végétales.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet impact environ 13 100 m ² de terres agricoles, dont 475 m de haie. 2 800 m ² de chaussée seront remises en culture.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le trafic actuel ne sera pas augmenté.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Quelques nuisances sonores supplémentaires au moment des travaux. Peux d'habitations (4) sont concernées.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Des vibrations dues au compactage des matériaux de la structure de chaussée pendant les travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il ne sera pas installé d'éclairage.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- 475 mètres de haie sont détruites dont 85 mètres classées au POS (EBC) de la commune. - Les haies détruites seront replantées en limite de propriété , domaine public/domaine privé (voir plan des contraintes, annexe 5 et en annexe 9B l'intérêt écologique et l'impact potentiel sur elles).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Pour la réalisation de la route neuve une parcelle agricole de 7.8 ha est coupée en 2, laissant une parcelle de 2 ha d'un côté et 5 ha de l'autre, environ 8 100 m ² de foncier sont nécessaire. - Pour l'élargissement de la RD, les emprises s'effectuent en bordure de parcelle, limitant ainsi l'impact, environ 5 000 m ² de foncier nécessaire.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- L'élargissement des accotements de 2 x 0.50 m augmentera la capacité d'épuration et d'infiltration des eaux de ruissellement de la chaussée.
- En bordure des zones humides, il ne sera pas créé de nouveaux fossés le long de la RD 218. Un dossier au titre de la loi sur l'eau réalisé par un bureau d'études spécialisé déterminera les mesures compensatoires à mettre en oeuvre.
- L'abattage des haies (475 m) s'effectuera en période hivernale. Elles seront replantées en totalité en limite de propriété avec les mêmes espèces en s'assurant de la provenance biogéographique des plants.
- La section de route délaissée (2 800 m²) sera remise en culture et rétrocedée à l'agriculteur riverain une haie sera plantées en extrémité en bordure de la RD 13.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- annexe 1 au CERFA : informations nominatives relatives au maître d'ouvrage - annexe 2 : plan de situation au 25 000 ème, - annexe 3 : vue aérienne, échelle 1/12 500 ème - annexe 4 : planche photographique - annexe 5 : plan des contraintes, échelle 1/5 000 ème - annexe 6 : plan foncier, échelle 1/5 000 ème - annexe 7 : plan de situation NATURA 2000 - annexe 8 : présentation des trois solutions étudiées - annexe 9 : 9 - A, fonctionnalités écologiques des zones humides et l'impact potentiel sur elles 9 - B, l'intérêt écologique des haies impactées et l'impact potentiel sur elles

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



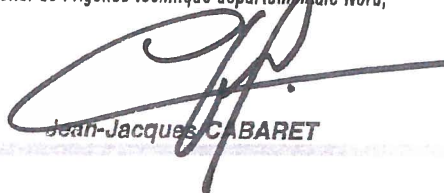
Fait à Parigné -sur-Braye

le. 10 juillet 2018

Signature

Pour le Président et par délégation :
La Chef de l'Agence technique départementale Nord,

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



Jean-Jacques CABARET

